

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JUIN 2021

Absents :

- Laetitia ODILE
- Nicolas BAUVY, qui a donné pouvoir à Alice TOURREILLE
- James BLANC, excusé, est arrivé à 19h55.

Secrétaire de séance : Alive TOURREILLE

La séance est ouverte à 19h40

Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 5 février 2020 :

Vote : 9 voix pour

1) Opposition au transfert de la compétence PLU, Carte communale

Madame le maire expose : selon la loi Allur, elle donne aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU). La loi organise un nouveau transfert de droit de cette compétence aux EPCI concernés. Ainsi, les EPCI qui n'auraient pas pris la compétence en matière de PLU deviendront compétents de plein droit, le premier jour de l'année suivant l'élection du Président de la Communauté suite au renouvellement général des conseils municipaux et communautaires, c'est à dire au 1er janvier 2021.

Il apparait particulièrement inopportun de transférer à un échelon intercommunal la compétence PLU qui permet aux communes de déterminer librement l'organisation de leur cadre de vie en fonction des spécificités locales, patrimoniale, naturel.

Vote : 9 Voix pour

2) Adressage et approbation du nom des rues et de la numérotation

Monsieur Boiron expose : créer des adresses normées nécessite de dénommer ses voies (rues, chemins, impasses, places, etc...), ainsi que de numéroter les habitations. De fait, chaque logement sera localisé grâce au nom de la voie par laquelle on y accède, et par son positionnement dans cette voie. L'adresse normée est la base de la navigation de nombreux organismes remplissant des missions de service public comme l'acheminement des courriers et des colis, mais également les interventions de secours. Créer des adresses normées permet à l'ensemble de vos administrés de bénéficier du même service et des mêmes conditions de sécurité sur l'ensemble de votre commune. La création d'adresses normées se fait en deux étapes que sont la dénomination des voies et la numérotation des voies. Une réunion publique a eu lieu le 25 septembre 2021.

Ce travail a été fait par le biais de l'entreprise Envergure. La fabrication et la pose des panneaux ont été faites par le biais de l'entreprise Pic Bois.

Vote : 9 Voix pour

La mairie fournira, sur demande, une attestation avec sa nouvelle adresse à chaque administré.

La mairie invite chacun à transmettre sa nouvelle adresse aux organismes dont il dépend (assurances, employeur, contrats divers...)

James BLANC arrive à 19h55

3) Demande de subvention FDEC pour l'isolation du plancher bois du dernier étage du bâtiment de la mairie

Madame le maire expose : étant donné la vétusté du plancher du grenier du bâtiment de la mairie et de l'école et éviter ainsi une déperdition énergétique trop importante, un devis a été proposé pour un montant de 16 900€ HT.

Madame le maire demande au conseil municipal l'autorisation de déposer un dossier FDEC pour l'année 2022 pour la réfection du plancher du grenier du bâtiment de la mairie et de l'école.

Vote : 10 voix pour

4) Demande de subvention au Parc des Bauges pour la remise en état des cloches de l'église

Monsieur BOIRON expose que suite à un dysfonctionnement des cloches de l'Eglise Saint Michel, ainsi qu'aux conclusions de la visite du technicien de la société PACCARD, il s'avère que les travaux suivants sont nécessaires :

- Remplacement du marteau de sonnerie horaire,
- Mise en conformité électrique de la chambre des cloches (très vétuste),
- Modernisation du dispositif des sonneries.

Il propose de déposer un dossier de subvention auprès du Parc des Bauges.

La subvention sollicitée s'élève à 3 264€ HT sur une somme totale de 5 886€ HT selon devis de l'entreprise PACCARD comprenant réfection des cloches et du système électrique.

Vote : 10 voix pour

5) Renouvellement de la convention d'adhésion au service intérim

Cette adhésion à la convention est gratuite et permet d'avoir recours à l'aide du centre de gestion pour le recrutement d'agents dans 3 situations : accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, remplacement d'agents sur emplois permanents et vacance temporaire d'un emploi permanent dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Cette convention prendra effet au 1^{er} janvier 2022, pour une durée de 2 ans.

L'utilisation de la convention engendre des frais de gestion qui s'établissent entre 6 et 7.5 %.

Vote : 10 voix pour

6) Désignation d'un coordonnateur pour le recensement 2022

Le recensement 2021 ayant été reporté, il convient de désigner à nouveau un coordonnateur communal qui sera responsable de la préparation puis de la réalisation de la collecte du recensement. Il convient également désormais de nommer un coordonnateur suppléant salarié.

Le recensement aura lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 prochain.

Laëtitia ODILE est nommée coordonnateur communal.

Carole CURRIVAND est nommée en qualité de coordonnateur communal suppléant, salariée de la collectivité.

Vote : 10 voix pour

7) informations et questions diverses

- Robert BURDIN expose qu'un projet de jalonnage du Col du Vorger dans les deux sens est en cours avec la commune de Thénésol. Des demandes de subventions auprès d'ARLYSÈRE et du département vont être déposées.

- Il est demandé les dates de passage par le département pour l'entretien des bordures/fauchage des talus qui ne permettent pas une bonne visibilité de la route actuellement.

- Monsieur Joël THEVENOT expose les difficultés récurrentes rencontrées avec la déchetterie verte mise à disposition des administrés de la commune pour leurs besoins personnels dans des quantités raisonnables. (Tontes, petits branchages...)

Il est rappelé que cette déchetterie n'est pas ouverte aux professionnels ni aux extérieurs à la commune, que les Allondains eux même ne peuvent pas tout y déposer.

La mairie faisait appel à un prestataire jusqu'alors qui venait broyer sur place les déchets, désormais les déchets seront transportés sur CHAMBÉRY, engendrant un surcoût.

Il est donc impératif de respecter les règles élémentaires d'utilisation de ce lieu dont la présence pourrait être remise en cause en cas de non-respect du règlement ou de surcharge des espaces.

● La salle polyvalente des Belles Cimes peut désormais être relouée.
La première manifestation se tiendra à partir du 26 juin 2021 avec l'action PIZZA de l'APE.
Un contrat occasionnel d'une durée d'un mois a été signé avec Charlène DUC pour l'entretien et la remise en état de la salle après une année de fermeture.

● La Paroisse Notre Dame des Belles Cimes demande la possibilité d'utiliser gracieusement comme chaque année de la salle des Fêtes (des sanitaires et de l'extérieur) le mardi 20 juillet 2021 pour une durée d'une heure trente environ. L'ensemble du Conseil accepte la requête.

● Le devis d'un montant de 2 300€ HT pour les nouveaux panneaux de la mairie/école/salle de fêtes a été validé.

● La région a accusé réception de la demande de subvention au titre du bonus de relance. (3 projets)

● Olivier CHAMIOT-CLERC interroge le Conseil Municipal afin de connaître l'emplacement réel du tracé du chemin communal à Pré Méché.

La commune va adresser un courrier à chacun des riverains avec une analyse d'un géomètre. Aucun bornage n'est envisagé à ce jour par la mairie.

Est abordé la question de la réfection du chemin allant du haut de Pré-Méché et rejoignant le Tal, qui ravine avec les fortes pluies, il existe un important écoulement des eaux.

Une concertation entre la commune et l'ONF est cours.

● Un animal (rongeur) s'est invité dans la Salle du Conseil et a créé des dégâts outre laissé une odeur forte. La salle est actuellement condamnée. Plusieurs solutions ont été recherchées (pièges...).

Un émetteur à ultrasons va être testé, s'agissant d'une solution peu coûteuse et habituellement efficace, pour tenter de remédier à la difficulté.

● Un courrier a été adressé à Monsieur le vice-président de la SEM4V pour la rénovation énergétique de LA CURE car les locataires ne restent pas du fait de factures de chauffage trop élevées. Il est important pour la commune que ces logements soient occupés par des familles avec enfant pour le maintien du bon fonctionnement de notre RPI.

● La question du traitement des pommiers sur la Commune est abordée puisque des riverains sont inquiets sur les produits déposés sur les vergers pour leur santé et l'environnement.

Une information sur le contenu des produits (fiche technique) sera sollicitée auprès de l'intéressé pour une plus grande transparence.

● Le Parc des Bauges informe qu'il recense les loups, il a mis à disposition un numéro dédié pour les élus, chaque administré peut donc se rapprocher des élus pour faire remonter une information à ce sujet. Cédric BOIRON propose de faire le lien avec le Parc.

● Suite au Conseil d'École qui s'est tenu le 15 juin 2021, la subvention pour le parc informatique a été accordée. Ludovic BARBONI fait état de difficultés durant le transport scolaire (navette) et durant le temps de cantine sur THENESOL. L'intervention des élus des deux communes a été nécessaire, à plusieurs reprises. De nouveaux intervenants devront être recrutés à compter de septembre 2021 pour parer au départ de Dominique FERRARI et Fabienne DEPINOY qui assuraient la cantine.

Un protocole commun aux deux écoles sera édité avant la rentrée scolaire 2021/2022 pour permettre une homogénéité des pratiques des agents.

Le problème récurrent de la chaleur dans la classe des CM1/CM2 est abordé.

Madame le maire et l'ensemble du conseil municipal remercie toutes les personnes volontaires pour la tenue du bureau de vote pour l'ensemble des deux tours des élections régionales et départementales.

La séance est close à 21H25

